

ANNEXE 1 : BULLETINS DE SOUSCRIPTION DES CLUBS - SAISON 2025



Amplitude Assurances
Céline GOMIS / Philippe GARRIGUES



Nom : _____

Correspondant : _____

(obligatoire) _____ @ _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville : _____

N° Affiliation Fédération (obligatoire) : _____

Bulletin N° 1 : Assurance des Remorques⁽¹⁾ et des vélos pendant leurs transports

	1	2
Marque de la remorque		
Année de fabrication		
Immatriculation si PTAC > 500 kg		
PTAC remorque		
Valeur de la remorque		
Capacité en nombre de vélos		

		Montant de garantie	Cotisation de base : vélos + 1 remorque	Supplément par remorque à partir de la 2 ^e remorque	Total cotisation 1	
		3 000€	40€	25€		
		5 000€	50€	30€		
		7 500€	60€	35€		
		10 000€	65€	40€		
		15 000€	75€	45€		
		20 000€	85€	50€		
		25 000€	90€	55€		
		30 000€	95€	60€		
Valeur des remorques dont vous êtes propriétaire	Valeur des vélos		+	x		€
= 1 600 €	= 10 000 €	11 600€	75 €	40€		

Ce contrat ne couvre pas la Responsabilité Civile circulation qui reste à la charge du véhicule tracteur pour les remorques de moins de 750 kg. Si PTAC de la remorque >750kg, la remorque doit obligatoirement être assurée par un contrat spécifique Remorque

En cas de sinistre : application d'une franchise de 80€ par remorque endommagée et 40€ par vélo endommagé.

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant, et cesseront de produire leurs effets le 31/12/2025. Elles seront automatiquement maintenues jusqu'au 28/02/2026 sous réserve du renouvellement de l'affiliation du Club auprès de la Fédération et du paiement de la cotisation correspondante.

Signature

À renvoyer à ALLIANZ 17 Boulevard de la Gare – 31500
Toulouse avec votre règlement par chèque à l'ordre d'ALLIANZ

⁽¹⁾ dont vous êtes propriétaires

ANNEXE 1 : BULLETINS DE SOUSCRIPTION DES CLUBS - SAISON 2025



Amplitude Assurances
Céline GOMIS / Philippe GARRIGUES



Nom : _____

Correspondant : _____

(obligatoire) _____ @ _____

Adresse : _____

Code postal : | | | | | Ville : _____

N° Affiliation Fédération (obligatoire) : _____

Bulletin N° 2 : Assurance des vélos en dehors de leur transport



	1	2	3
Année d'achat			
Valeur d'achat			
Marque			
N° de cadre			
Couleur			

Âge du vélo	Valeur d'achat du vélo et de ses accessoires	Coefficient	Garantie Dommage seule	Garantie Dommage + Vol	Cotisation	Total cotisation
Exemple : 2 à 3 ans	3 000€	x 0,85	x 2,5 %	ou x 5 %	127,50€	
< 1 an		X 1	x 2,5 %	ou x 5 %		
1 à 2 ans		X 0,92	x 2,5 %	ou x 5 %		
2 à 3 ans		X 0,85	x 2,5 %	ou x 5 %		
3 à 4 ans		X 0,78	x 2,5 %	ou x 5 %		
4 à 5 ans		X 0,72	x 2,5 %	ou x 5 %		
5 à 6 ans		X 0,66	x 2,5 %	ou x 5 %		
> 6 ans		X 0,60	x 2,5 %	ou x 5 %		

Montant de garantie : à concurrence de la valeur d'achat diminuée d'une vétusté de 8 % par an (maximum 70 % plafonné à 10 000€).

Une franchise de 80€ est appliquée en vol et en dommage.

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant, et cesseront de produire leurs effets le 31/12/2025. Elles seront automatiquement maintenues jusqu'au 28/02/2026 sous réserve du renouvellement de l'affiliation du Club auprès de la Fédération et du paiement de la cotisation correspondante.

Fait à le | | | | |

Signature

À renvoyer à Amplitude Assurances Gomis-Garrigues
17 boulevard de la Gare - 31500 Toulouse avec votre
règlement par chèque à l'ordre d'Amplitude Assurances

ANNEXE 1 : BULLETINS DE SOUSCRIPTION DES CLUBS - SAISON 2025



Amplitude Assurances
Céline GOMIS / Philippe GARRIGUES



Nom : _____ ☎ _____

Correspondant : _____

✉ (obligatoire) _____ @ _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville : _____

N° Affiliation Fédération (obligatoire) : _____

Bulletin N° 3 : Assurance des locaux et du matériel

Qualité de l'assuré, préciser :

Propriétaire

Occupant total

Locataire ou occupant gratuit

Occupant partiel

Surface : _____ Adresse du local _____

Date d'effet souhaité [] [] [] [] [] [] Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville : _____

Assurance du contenu (à l'exclusion des vélos)			Assurance du bâtiment ou responsabilité locative (Souscription obligatoire ⁽¹⁾)		Total cotisation A+B
Option	Montant de garantie	Cotisation A	Cochez	Cotisation B	
1	5 000€	66€	Jusqu'à 50m2	38€	
2	7 500€	83€	Jusqu'à 100m2	61€	
3	15 000€	143€	Jusqu'à 200m2	83€	

⁽¹⁾ Seule la production d'une attestation de renonciation à recours du propriétaire et de ses assureurs peut vous dispenser de la cotisation correspondante.

Les garanties

- Incendie et risques associés
- Dégâts des eaux
- Vol par effraction
- Actes de vandalisme
- Catastrophes naturelles
- Dommages électriques
- Bris de glaces

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant. Les garanties cesseront de produire leurs effets le 31/12/2025. Elles seront automatiquement maintenues jusqu'au 28/02/2026 sous réserve du renouvellement de l'affiliation du Club auprès de la Fédération et du paiement de la cotisation correspondante.

Fait à le [] [] [] [] [] []

Signature

À renvoyer à ALLIANZ 17 Boulevard de la Gare – 31500
Toulouse avec votre règlement par chèque à l'ordre d'ALLIANZ